



Exploitation sexuelle et économique des enfants syriens en Turquie : la misère n'est pas moins pénible au soleil

Choices for Syrian children ...



if you stay



if you leave

© Khalid Albalh

Khalid Albalh

<http://www.dailymail.co.uk/news/article-3749233/The-brutal-reality-life-Syrian-children-Cartoon-illustrates-stark-dangers-facing-remain-war-torn-country-flee.html>

Depuis 2011, la guerre en Syrie fait des ravages et ne laisse aux enfants que deux options, illustrées tragiquement par ces images ayant choqué le monde entier : risquer le pire en restant ou risquer le pire en partant. Ceux qui prennent la route se retrouvent souvent bloqués à la frontière turco-européenne et parqués dans des camps de réfugiés.

Ces migrants — particulièrement les enfants — qui fuient vers l'étranger alors qu'ils ont tout perdu sont vulnérables à l'exploitation sexuelle (comme les mariages forcés ou la prostitution) et à l'exploitation économique. Des scandales récents¹ ont d'ailleurs dévoilé que des enseignes connues et moins connues auraient recours au travail des enfants, parfois à leur insu.

ECPAT Belgique propose de jeter un éclairage sur un phénomène qui touche tous les consommateurs que nous sommes. Quels types d'exploitation affectent les enfants syriens en Turquie ? Quelles mesures devraient être mises en place par les différents acteurs, y compris en Belgique ?

¹ « Turquie : des enfants syriens employés au noir dans des usines de textile », *Le Point*, 2 février 2016, http://www.lepoint.fr/monde/turquie-des-enfants-syriens-employes-au-noir-dans-des-usines-de-textiles-01-02-2016-2014597_24.php, consulté le 21 août 2016.

La misère des camps de réfugiés

En mars 2016, l'Union européenne a passé un accord avec la Turquie afin de diminuer le nombre d'arrivées illégales, notamment syriennes, sur son territoire². Dorénavant, tous les migrants irréguliers entrant sur le sol européen seront automatiquement renvoyés vers la Turquie, en attendant de pouvoir être réadmis sur le continent par des voies légales. En contrepartie, la Turquie a obtenu certaines concessions politiques (comme l'accélération de la libéralisation des visas pour ses ressortissants) ainsi qu'une enveloppe de 3 à 6 milliards d'euros pour venir en aide aux réfugiés présents sur son territoire.

Outre leur légalité discutable, ces renvois massifs de migrants posent également la question des conditions d'accueil de ces réfugiés en Turquie. Pour la Syrie uniquement, ce ne sont pas moins de 2,48 millions de personnes qu'il faut reloger. Les camps mis en place par les autorités turques ont donc été vite saturés, laissant des milliers de Syriens sans moyens de subsistance³. Et, pour les 264 000 autres, la vie dans les camps est loin d'être une sinécure : le manque d'hygiène et d'accès aux soins médicaux, l'insécurité ou encore la violence sont leur lot quotidien. Outre ces conditions de vie dramatiques, ces hommes, femmes et enfants restent pendant des années sans statut juridique⁴, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation sexuelle et économique.

L'exploitation sexuelle peut prendre plusieurs formes. Le mariage précoce dans les camps de réfugiés syriens en est une. Pensant protéger l'honneur de leur fille, de nombreuses familles décident de les marier, souvent à des hommes plus âgés. Selon l'ONG Care, le pourcentage de filles réfugiées syriennes mariées à l'âge de 15 à 17 ans a triplé depuis 2011⁵. Or, ces mariages forcés exposent les adolescentes aux viols domestiques, à l'isolement social en cas de divorce, aux grossesses non désirées et à leurs conséquences parfois mortelles, etc. Des trafiquants profitent également de la vulnérabilité de ces jeunes filles pour les vendre comme épouses à des hommes âgés venant des pays du Golfe⁶, ouvrant bien souvent la porte à un esclavage sexuel institutionnalisé.

Une autre forme d'exploitation sexuelle à laquelle nombre de réfugiées syriennes doivent se soumettre afin de survivre est la prostitution. En effet, tout se monnaie dans les camps, y compris les produits de première nécessité. Des jeunes femmes, majeures comme mineures, se voient donc contraintes de vendre leur corps à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur des camps. La Ligue des droits de l'homme en Turquie a également recueilli de nombreux récits de viols et autres agressions subis par les réfugié-e-s syrien-ne-s dans les

² KUCZKIEWICZ, J., « Voici l'accord européen sur les renvois de migrants en Turquie », *Le Soir*, 8 mars 2016, <http://www.lesoir.be/1143426/article/actualite/union-europeenne/2016-03-08/voici-l-accord-europeen-sur-renvois-des-migrants-en-turquie>, consulté le 21 août 2016.

³ AMNESTY INTERNATIONAL, « Les renvois de réfugiés vers la Turquie sont illégaux », 3 juin 2016, <https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/turquie/docs/2016/renvois-illegaux-refugies-turquie>, consulté le 21 août 2016.

⁴ « Turquie : des enfants syriens forcés à fabriquer des vêtements », *Mr Mondialisation*, 9 juin 2016, <https://mrmondialisation.org/turquie-des-enfants-syriens-forces-a-fabriquer-des-vetements/>, consulté le 20 août 2016.

⁵ CARE FRANCE, « Crise syrienne: augmentation des mariages précoces des filles réfugiées syriennes », 21 juillet 2015, <http://www.carefrance.org/actualite/communiqu%C3%A9-presse-news/2015-07-21,crise-syrienne-mariages-precoces-filles-refugies-syriens.htm>, consulté le 20 août 2016.

⁶ ECPAT INTERNATIONAL, *Global monitoring status of action against commercial sexual exploitation of children : Turkey*, 2015, p.13-14.

camps des provinces de Hatay et Antep⁷.

Les enfants syriens sont également des proies faciles pour les entreprises peu scrupuleuses souhaitant utiliser de la main-d'œuvre bon marché. Alors que l'article 71 du Code du travail turc stipule que l'emploi n'est autorisé qu'à partir de 14 ans — et uniquement pour des travaux « légers » ne portant pas préjudice au développement de l'enfant⁸ —, l'exploitation économique des enfants en Turquie a fait du bruit dans les médias. Cette dernière concerne plusieurs secteurs, comme l'agriculture, les chantiers miniers et l'industrie textile. Après une série d'audits menés en Turquie, plusieurs grandes marques vestimentaires comme H&M ou NEXT ont été forcées de reconnaître que, parfois à leur insu, elles sous-traitent avec des fournisseurs ayant recours au travail des enfants⁹.

Le web magazine *Kedistan*, spécialiste de la Turquie, explicite cette idée : « des milliers de Syriens dont des enfants de moins de 12 ans, travaillent avec un salaire bien en-dessous du salaire minimum (1300 YTL, équivalent d'environ 400€). Ceci (...) constitue une violation de l'interdiction de l'esclavage des enfants, du travail forcé et de l'exploitation salariale¹⁰ ». Un témoin interrogé dans le cadre d'un reportage *Euronews* confirme cette vulnérabilité spécifique des enfants syriens : « il est facile de les exploiter économiquement, sexuellement, voire de ne pas leur donner d'argent du tout. Et comme ils n'ont pas l'âge de travailler, ils ne peuvent rien réclamer¹¹ ». Cet extrait rappelle également que l'exploitation à des fins sexuelles et l'exploitation économique peuvent être liées.

Des pistes encourageantes mais insuffisantes

Si peu de mesures ont été prises en Turquie pour s'opposer à l'exploitation sexuelle des enfants migrants, la lutte contre l'emploi illégal des réfugiés s'est néanmoins avérée être une priorité au niveau (inter)national.

La plupart des marques auditées par le Business and Human Rights Resource Centre (BHRRC) ont adopté des codes de conduite internes prohibant la discrimination entre les travailleurs, y compris chez leurs fournisseurs¹². Suite aux révélations du BHRRC, H&M a d'ailleurs réagi fermement : « Conformément à notre politique concernant les réfugiés syriens, nous avons mis fin à cette relation commerciale immédiatement (...) Nous allons informer nos ONG partenaires afin de remédier à ce problème¹³ ».

Dans la même optique, l'enseigne NEXT a adopté un plan d'action spécifique reprenant les obligations de ses fournisseurs vis-à-vis de l'emploi de réfugiés syriens. Par

⁷ BULUT, U., « Turkey : The Business of Refugee Smuggling, Sex Trafficking », *Gatestone Institute*, 3 avril 2016, <https://www.gatestoneinstitute.org/7756/turkey-refugees-sex-trafficking>, consulté le 22 août 2016.

⁸ RICHARD J. « Il seraient 900.000 — La réalité persistante du travail des enfants en Turquie », *Le petit journal*, 22 juillet 2013, <http://www.lepetitjournal.com/istanbul/societe/159913-ils-seraient-900-000-la-realite-persistante-du-travail-des-enfants-en-turquie>, consulté le 20 août 2016.

⁹ « H&M : des enfants syriens travaillent chez nos fournisseurs turcs », *Kedistan*, 2 février 2016, <http://www.kedistan.net/2016/02/02/enfants-syriens-travaillent-turquie/>, consulté le 20 août 2016.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ « Turquie : les enfants syriens, forcés de la survie », *Euronews*, juillet 2016, <http://fr.euronews.com/2016/07/15/turquie-les-enfants-syriens-forcats-de-la-survie>, consulté le 20 août 2016.

¹² « Syrian refugees in Turkish garment supply chains », *Business & Human rights*, février 2016, <https://business-humanrights.org/sites/default/files/160131%20Syrian%20Refugee%20Briefing%20FINAL.pdf>, consulté le 22 août 2016.

¹³ *Ibid.*

exemple, les travailleurs syriens doivent être assurés de gagner le salaire minimum légal, ainsi que de recevoir dans leur langue les informations concernant la santé et la sécurité au travail.

Afin de poursuivre les initiatives entamées par ces entreprises, le BHRRC a émis une série de recommandations. Outre une évaluation des risques d'exploitation d'enfants par l'entreprise elle-même, il conseille de développer un plan d'action avec un volet spécial sur les enfants syriens réfugiés afin de leur garantir une aide, un accès à l'éducation et s'assurer qu'il n'y a pas de perte de revenus au sein de la famille¹⁴. Ces actions doivent bien entendu être initiées en partenariat avec les ONG et les acteurs concernés au niveau local.

Pour terminer, il est important de rappeler que chacun d'entre nous a également une responsabilité en tant que consommateur. Si le traçage des produits reste difficile, il nous appartient à tous de nous renseigner sur ce que nous achetons et de privilégier, quand c'est possible, les marques du commerce équitable par exemple.

Cette analyse a été réalisée par ECPAT Belgique (Camille Charrier Dufrechou, stagiaire) en août 2016.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes).

¹⁴ *Ibid.*